



KHEPRI FORMATION

188 Grande Rue Charles du Gaulle

94130 Nogent-sur-Marne

Nos Réf : CV1SOPHR / 200011 / 1 / KAS

Votre mail : evelyne@revellat.fr

Paris le 31 mai 2021

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix Total
-------------	----------	-------	---------------	------------

Décisions de l'associé unique statuant sur les comptes de  
l'exercice clos le 31/08/2020 :

700,00

Rédaction, selon vos instructions, des documents suivants :

- Décisions de l'associé unique
- Conventions réglementées
- Affectation du résultat

Préparation de votre dossier destiné au Greffe du Tribunal de  
Commerce

Suivi du dossier

Valeur en votre aimable règlement à réception de facture

Banque : BNP PARIBAS  
IBAN : FR76 30004 03130 00011293835 65  
BIC : BNPAFRPP

Total H.T.	700,00
Total débours (Taxables)	0,00
(Taux : 20 %) Total T.V.A	140,00
TOTAL T.T.C	840,00
Total débours (Non Taxables)	0,00
Acomptes	0,00

TOTAL FACTURE (Euros)

**840,00**

Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date limite de paiement qui figure sur la facture. Le taux de ces pénalités est le taux REFI majoré de 10 points. En outre, en cas de retard de règlement, une indemnité de 40 € sera due (décret 2012-1115 du 20/10/2012)